

INTITULE DU PROJET

« **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les PME de plus de 50 salarié/ées** »

CONTEXTE

Afin d'atteindre l'objectif de développement de la croissance et de l'emploi, tout en répondant à un impératif de justice et de cohésion sociale, une loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été promulguée le 23 mars 2006.

Ce projet s'inscrit également dans la stratégie académique de Paris de lutte contre les discriminations et plus spécifiquement de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites instaure à compter du 1 janvier 2012 une pénalité financière pour les PME (+ 50) lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord relatif à l'égalité professionnelle ou un plan d'action..

Elles doivent rédiger un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes.

Pour diffuser des outils efficaces en direction des PME, l'académie de Paris propose de mutualiser l'expérience de l'académie de Nice qui a déjà produit et expérimenté un outil permettant aux entreprises de réaliser ce rapport de situation comparée.

OBJECTIFS

Prospecter et sensibiliser à l'égalité professionnelle hommes/femmes environ 300 PME de plus de 50 salariés, accompagner celles qui le souhaitent à l'élaboration du rapport de situation comparée.

Le projet s'articule autour de 3 phases :

Appropriation de l'outil élaboré et expérimenté par la DAFCO de Nice par des CFC de l'académie de Paris qui mèneront les diagnostics.

Prise de contact avec les entreprises cibles afin de mettre en place le dispositif.

Conseils personnalisés pour :

- analyser les données
- réaliser un diagnostic sur une grille d'indicateurs liés à la gestion des ressources humaines
- faire des préconisations de mesures correctives et identifier les axes de progrès.

RESULTATS ATTENDUS

- Accompagner les chefs d'entreprise à l'élaboration du Rapport de Situation Comparée
- Élaborer le rapport de Situation Comparée dans les PME qui ne l'ont pas réalisé
- Développer la mixité dans les secteurs, emplois et fonctions culturellement réservés aux hommes
- Faire des préconisations pour réduire les écarts

ORGANISME

GIP-FCIP de Paris pour la DAFPIC
 44 rue Alphonse Penaud
 75020 Paris

Contact

Danièle FRENAY
 Conseillère en
 Formation Continue

Tél : 01 44 62 39 32
 Fax : 01 42 62 39 03

daniele.frenay@ac-paris.fr

DUREE

Du 01/06/2009

au 31/12/2010

BUDGET

Total
 145 504,34 euros

Cofinancement FSE
 42 542,10 euros

CONTACT

GIP-FCIP Formation
 Continue et Insertion
 Professionnelle de
 Paris

Cellule d'assistance
 Technique FSE

44 rue Alphonse
 Penaud
 75020 Paris
 Tél. : 01 44 62 39 36
 Fax : 01 44 62 39 51
<http://gipfse.scola.ac-paris.fr>

